

*Initiatives ministérielles*

oiseaux. On n'entend même pas un oiseau chanter dans la plupart des forêts canadiennes. Pourquoi? Parce qu'on y déverse des produits chimiques du haut des airs, par avion, ce qui est approuvé par le ministère de l'Environnement, celui-là même qui vient nous dire aujourd'hui que le projet de loi nous donnera un processus d'évaluation environnementale pour les travaux publics. Pour les travaux publics, monsieur le Président.

Il n'y a qu'une seule autre chose de légal qu'autorise ce comité constitué de fonctionnaires d'Environnement Canada et de Santé et Bien-être Canada—il regroupait également auparavant des fonctionnaires de Pêches et Océans, mais ce ministère s'en est retiré l'année dernière. Il ne fait plus partie du groupe de travail. À mon avis, ce ministère ne pouvait justifier les déversements d'huile, agent permettant d'épandre le produit chimique qui détruit tout dans la forêt. Il ne pouvait plus continuer de faire partie de ce groupe, parce que tous ces produits chimiques se retrouvent dans nos rivières ainsi que dans nos cours d'eau et qu'ils détruisent les frayères de nos saumons et de nos truites. Non. Mais y a-t-il eu aussi contravention à la Loi sur les pêches et la Clean Water Act?

Dans un processus d'évaluation qui n'est pas ouvert au public, mais qui se déroule plutôt en vase clos, contrairement à celui-ci, le rôle du ministère de l'Environnement consiste à s'asseoir et à prendre la décision.

Il y a un autre agent, non pas chimique celui-là, mais bactériologique, dont l'utilisation est autorisée. Il a été mis au point au Bureau régional du Québec du Service canadien des forêts, par quelques-uns des meilleurs scientifiques et biologistes qu'on peut trouver au Canada à l'heure actuelle. Ils ont mis au point un produit non chimique qui permet de se débarrasser de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, du puceron lanigère du sapin, de l'arpenteuse de la pruche et de toutes sortes d'insectes qui sont des prédateurs de nos forêts.

Ce produit s'appelle BT, ou *Bacillus thuringiensis*. Il s'agit d'une bactérie qui détruit ces insectes, mais qui, si j'ai bien compris, coûte plus cher que le produit chimique utilisé dans nos forêts. Les papetières et les gouvernements provinciaux préfèrent donc utiliser le produit chimique. Évidemment, ils peuvent toujours se défendre en disant: «Qui a autorisé l'utilisation de ces produits chimiques dans l'ensemble de nos terres forestières? C'est le ministère de l'Environnement.» L'autorisation est donnée par l'entremise du ministère fédéral de l'Agriculture; le processus d'évaluation n'est pas ouvert au public, mais

c'est à l'issue de ce processus qu'on donne le feu vert aux produits qui sont utilisés dans toutes nos forêts.

Voyons maintenant le processus d'évaluation environnementale. Si je ne m'abuse, le gouvernement du Canada étudie actuellement toutes ces lois. Il étudie la Loi sur les produits antiparasitaires et diverses autres lois du Parlement afin de rendre le processus plus ouvert et de permettre au public d'avoir davantage son mot à dire dans ce que nous faisons de notre environnement et dans le processus d'évaluation que différents ministères ont institué. Je crois comprendre que le processus sera plus ouvert pour l'utilisation des herbicides et des produits antiparasitaires et que le gouvernement du Canada élabore actuellement une loi qu'il présentera au Parlement du Canada afin d'instituer un processus d'évaluation. Évidemment, ce processus sera aussi ouvert à ceux qui veulent accroître l'utilisation des produits chimiques dans nos forêts canadiennes et qui veulent multiplier les épandages aériens de produits chimiques pour détruire les insectes de nos forêts. Les législateurs du Parlement canadien devraient examiner de très près ce processus d'évaluation proposé par le gouvernement du Canada.

• (1720)

Je dois admettre que, dans l'ensemble, je ne vois rien qui cloche dans ce projet de loi. Toutefois, il me semble étrange qu'on en ait limité la portée de façon à ce qu'il ne vise qu'un aspect de l'évaluation environnementale et qu'on ait oublié tout le reste.

Nous avons laissé le gouvernement du Canada détruire le milieu marin avec ses politiques. En effet, le milieu marin a été complètement saccagé, à cause des politiques du gouvernement qui a autorisé les grands navires des pays étrangers, ces énormes chalutiers-usines équipés des plus récentes technologies, à détruire toutes nos zones de frai et nos stocks de morue pour des générations à venir. Nous avons toléré les décisions du gouvernement, et voilà ce qui se produit aujourd'hui.

Hier, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé qu'il accordait de nouveaux quotas aux pêcheurs étrangers à l'intérieur de notre zone de 200 milles. Ainsi, les pêcheurs de sept pays étrangers pourront prendre 55 000 tonnes de poisson de plus, ce qui contribuera encore davantage à la détérioration du milieu marin. Il ne faut pas oublier, non plus, que le ministère de l'Environnement participe lui-même à la destruction de la faune et des terres forestières du Canada, puisqu'il autorise et encourage l'utilisation de produits chimiques.